

Master 2

IA et gouvernance

Foire aux questions

1. Quel est l'objectif du Master ?

Le Master 2 IA & Gouvernance vise à former des professionnels capables de comprendre, encadrer et gouverner les systèmes d'intelligence artificielle.

La formation adopte une approche interdisciplinaire, à l'intersection du droit, des sciences sociales, de la technologie et de la gouvernance des organisations.

Le parcours est rattaché à la Mention Droit du numérique, Parcours Droit privé.

2. Candidatures et admission

a. Quelles sont les dates clés à respecter ?

Les dates de candidature sont celles indiquées sur la fiche officielle de la formation.

b. L'entrée se fait-elle sur concours ou sur dossier ?

La sélection se fait sur dossier.

Les candidat·e·s doivent démontrer :

- un intérêt pour les enjeux liés à l'intelligence artificielle,
- une bonne capacité d'analyse et de réflexion critique,
- un projet professionnel cohérent avec les thématiques du Master.

c. Quels sont les prérequis pour candidater ?

La formation est ouverte aux titulaires d'un Master 1 en droit (public ou privé).

d. Ce master est-il accessible dans le cadre de la formation continue ?

Pour l'instant, nous ne sommes en mesure de la proposer qu'en formation initiale.

e. La formation est-elle disponible sur Campus France ?

Non, la formation n'est pas sur Campus France.

f. Est-il possible d'intégrer le M2 avec un M1 obtenu à l'étranger ?

Si le candidat ou la candidate peut justifier de 4 années d'études, il ou elle peut candidater à la formation. Son admission sera soumise à l'appréciation du jury.

g. Quel est le niveau de français requis ?

Pour les candidats ressortissants d'un pays dont le français n'est pas une langue officielle, un niveau C1, attesté par un DELF/DALF ou un TCF, est demandé.

3.Procédure de candidature

a. Je suis étudiant en M1 à Paris 1 en Droit du numérique : comment m'inscrire ?

Suivre les instructions qui figurent dans le message (procédure dématérialisée des vœux sur *eCandidat* <https://voeuxm2.univ-paris1.fr>).

b. Je suis en M1 à Paris 1 dans une autre mention (droit des affaires, etc.) : comment m'inscrire ?

La candidature se fait via *eCandidat*.

c. Je suis étudiant dans une autre université : comment m'inscrire ?

La candidature se fait via *eCandidat*.

d. Je suis déjà inscrit·e en M2 dans une autre université : puis-je candidater ?

Oui. La candidature doit être déposée via *eCandidat*.

Les directeurs de la formation examineront ensuite le dossier pour une éventuelle admission en M2.

e. Quelles sont les dates clés à respecter ?

Pour les étudiant·e·s de Paris 1 (vœux M1-M2), une première période de candidature est ouverte de fin mars à fin avril.

Pour les autres candidat·e·s (via *eCandidat* - formation initiale), la période de candidature se situe entre fin avril et mai.

4. Organisation de la formation

a. Quand les cours ont-ils lieu ?

Les cours ont lieu du lundi au vendredi en journée.

b. Quelle est l'organisation de la formation ?

La formation se décline en différentes activités :

- des enseignements académiques,
- des interventions de professionnels,
- des séminaires thématiques,
- des travaux collectifs et projets encadrés.

L'objectif est de favoriser une approche à la fois théorique et appliquée des enjeux liés à l'intelligence artificielle.

c. Quels types de thématiques sont abordés ?

- gouvernance de l'IA,
- régulation et droit de l'IA,
- IA et sécurité,
- IA et finance,
- IA et création,

- IA et assurance,
- enjeux éthiques et sociétaux de l'IA.

d. Y a-t-il des stages ?

Oui. La formation prévoit un stage obligatoire (minimum 3 mois).

e. Est-il possible d'envisager une mobilité ERASMUS pendant le Master 2 ?

Il n'est pas possible de réaliser une mobilité ERASMUS au second semestre (les étudiants doivent suivre les enseignements du second semestre).

f. À partir de quelle date est-il possible d'effectuer le stage mentionné ?

Le stage ne pourra pas débuter avant le 1^{er} avril.

g. Le stage est-il à temps plein ou en alternance ?

Le stage est à temps plein.

h. Le diplôme est-il proposé en alternance ?

Non. Le Master est proposé uniquement en formation initiale et en présentiel.

5. Débouchés professionnels

a. À quels types de métiers accèdent les diplômé·e·s ?

Les diplômé·e·s peuvent notamment s'orienter vers des fonctions telles que :

- Administrations publiques et régulateurs,
- Responsable de projet au titre du Règlement IA,
- Responsables éthiques internes d'entreprise,
- Direction de projet au sein d'entreprise,
- Directions juridiques,
- Avocat·e·s spécialisés.

b. La formation prépare-t-elle à la recherche ?

Oui. La formation peut également permettre de poursuivre vers un doctorat, notamment dans les domaines du droit. Un mémoire de recherche est à réaliser dans le cadre de la formation.

c. La formation permet-elle de développer un réseau professionnel ?

Oui. Grâce aux interventions de partenaires et d'experts, la formation permet aux étudiant·e·s de se familiariser avec les acteurs du secteur et de développer un premier réseau professionnel.

6. Informations pratiques

a. Combien d'étudiant·e·s sont admis chaque année ?

Il y a environ 30 places.

b. Quel est le coût de la formation ?

Le Master relève de la formation initiale.

Les étudiant·e·s s'acquittent des droits universitaires classiques (droits d'inscription et CVEC).

À titre indicatif, les droits d'inscription sont d'environ 178 € (hors CVEC).

7. Questions diverses :

a. Est-on très suivi par les enseignants ou doit-on être très autonome ?

Les deux.

b. La formation inclut-elle des projets pratiques ?

Oui. Les étudiant·e·s participent à des projets encadrés et travaux collectifs, souvent en lien avec des cas concrets ou des problématiques proposées par des partenaires.

c. Y a-t-il des interventions de professionnels ?

Oui. Le programme prévoit de nombreuses interventions de professionnels issus d'institutions publiques et d'entreprises, permettant d'apporter un éclairage pratique sur les enjeux actuels de l'IA.

d. Est-ce qu'il faut savoir coder pour suivre ce Master ?

Non. Le programme ne requiert aucune compétence préalable en programmation. L'objectif est de permettre aux étudiant·e·s de comprendre les systèmes d'intelligence artificielle, leurs usages et leurs implications juridiques, politiques et organisationnelles.

e. Est-ce que le Master est très technique ?

Le programme adopte une approche interdisciplinaire. Il ne s'agit pas de former des ingénieurs en IA, mais de permettre aux étudiant·e·s de comprendre les enjeux juridiques, stratégiques et sociétaux liés à ces technologies.

Contacts

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter le service de la scolarité :

M2iagov.eds@univ-paris1.fr

Centre Lourcine – Bureau 101 – 1er étage

1 rue de la Glacière – 75013 Paris

Par téléphone au 01 89 68 48 62 ou au 01 89 68 48 21

Accueil en présentiel :

- le jeudi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00